

chands, comme Le Sire, Corneille, le Baillif, de Vendremur, Desdames, Loquin, Roumier, Jean Caumont, Olivier le Tardif, durent recevoir des conventions entre particuliers. Guion, quoique simple maçon, était l'homme de lettres de Beauport. Un contrat dressé par lui pour le mariage de Robert Drouin, de la paroisse du Pin, châtelainie de Mortagne en Perche, avec Anne Cloutier, est bien écrit et l'orthographe y est respectée. Ce contrat de mariage, le plus ancien peut-être qui se soit conservé, dit Ferland, (1) puisque la date est du 16 juillet 1636, est signé des membres de la famille Giffard, de François Bellenger, de Noël Langlois, les autres témoins ont apposé leurs marques, parmi lesquelles prime la hache de Zacharie Cloutier.

Chacun s'arrogea le droit de dresser des actes authentiques, quand il s'agissait de ses propres intérêts. Giffard rédige lui-même les titres de concession de ses censitaires, et il en fut ainsi de presque tous les seigneurs primitifs.

On raconte que les assises féodales étant nées, les juges firent rédiger les contrats par leurs clercs ou secrétaires et y apposèrent leurs sceaux. Ces secrétaires, établis près des cours et tribunaux pour écrire les arrêts, sentences, jugements et autres actes prononcés ou dictés par les juges, en garder les minutes et en délivrer des expédition à qui il appartenait, ne tardèrent pas à s'attribuer le titre de notaires. Les greffiers du Parlement, sur lesquels se modelèrent les greffiers de toutes les autres juridictions, s'intitulèrent d'abord notaires du Parlement, puis notaires de la Cour, et presque toujours cumulèrent ces fonctions avec celles de notaires pour le public.

C'est la marche progressive qui fut suivie en Canada, où les premiers qui rédigèrent des conventions furent greffiers ou les secrétaires des gouverneurs, qui commencèrent par s'intituler commis au greffe et tabellionage, puis tabellions, et enfin notaire du Roi notre sire ou notaires royaux. Il avait fallu des siècles pour en arriver là en France. Un peu plus de cinquante ans suffirent aux greffiers canadiens pour se conformer en notaires.

Les historiens rapportent que les croisades, par leur grande moisson d'hommes, ayant amené de nombreuses mutations dans la

---

(1) *Notes sur les registres de Québec*, p. 65.